

## UN PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT POURQUOI, POUR QUI ?

L'environnement influe sur la santé. Ce n'est plus aujourd'hui une interrogation, mais un constat. L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous consommons, le bruit auquel nous sommes exposés, notre cadre de vie et nos propres comportements vis-à-vis de notre environnement, influent de manière plus ou moins directe sur notre santé.

Le PRSE 3 doit permettre de poursuivre les efforts entrepris depuis dix ans en Auvergne-Rhône-Alpes, et de les démultiplier, en créant les conditions d'une prise en charge plus systématique des enjeux de santé environnementale par l'ensemble des constructeurs et usagers du cadre de vie.

Il comporte des objectifs ambitieux en matière d'entraînement, de mobilisation, pour que la volonté de promouvoir la santé par l'environnement soit réellement présente et partagée sur l'ensemble du territoire régional, par ceux qui le modèlent et qui y vivent.

## UN OBJECTIF TRANSVERSAL DE MISE EN ŒUVRE : LA TERRITORIALISATION

Le PRSE 3 fait du développement des actions de proximité un axe stratégique à part entière, tout en poursuivant au niveau régional le développement d'outils structurants. Les collectivités disposent de nombreux leviers d'actions, le plan régional doit les inciter et les aider à les mettre en œuvre. Le PRSE 3 vise à inciter les acteurs locaux à intégrer la santé-environnement dans leurs politiques et leurs pratiques, et à agir comme des relais de la dynamique régionale du Plan à leur échelle territoriale.

Pour connaître et participer au PRSE3 Auvergne Rhône Alpes, consultez le site internet mis à disposition de tous les acteurs (élus, professionnels, citoyens, etc.).

### VOUS Y TROUVEREZ :

- Le contenu des actions du PRSE3
- L'actualité en santé environnement, le suivi du plan, les références et outils produits par le plan ainsi que les réalisations locales qui peuvent tenir lieu d'exemple.

[www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr)



ars  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

## COMPRENDRE



OBSERVATION



INFORMATION & COMMUNICATION



ÉDUCATION SANTÉ & ENVIRONNEMENT



FORMATION DES ÉLUS



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR



PESTICIDES



POLLENS



EAU POTABLE

## RÉAGIR



CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉNAGEMENT URBANISME



IMPLICATION DE LA POPULATION

PLAN RÉGIONAL  
SANTÉ - ENVIRONNEMENT  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
2017-2021  
POUR UN ENVIRONNEMENT  
FAVORABLE À LA SANTÉ

# QU'EST-CE QUE LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

Le PRSE 3 Auvergne-Rhône-Alpes est la feuille de route qui définit, pour les 5 prochaines années, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre collectivement pour promouvoir un environnement toujours plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé d'origine environnementale sur le territoire régional.

Il comporte 3 axes et 19 actions, en réponse à 3 enjeux : COMPRENDRE, RÉAGIR, PRÉVENIR.

Il s'inscrit dans le prolongement des deux précédents plans, et a été construit avec la participation de nombreux acteurs (collectivités, associations, professionnels de santé, experts, usagers...). L'ensemble de ces acteurs sera régulièrement mobilisé dans le cadre de la Conférence régionale santé-environnement (CRSE) pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du Plan.

Le PRSE 3 aborde la santé environnementale sur le plan éducatif, préventif et curatif. Il propose d'allier la promotion de la santé et la prévention des risques, aux échelles individuelle et collective.

VOICI 3 EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES DU PRSE 3 EN AUVERGNE RHÔNES-ALPES :



## LE CITOYEN ET L'AMBROISIE



①

**Un habitant est informé** sur les moyens de se protéger des effets des pollens allergisants connus sur son lieu de résidence...



②

**... il décide de participer à une campagne d'arrachage de l'ambroisie** organisée sur sa commune par le « référent ambroisie » local.



③

**... et de s'investir dans une instance de participation des habitants** (Conseil de quartier, Atelier Santé Ville, etc.) pour participer à l'amélioration de la gestion collective de l'enjeu que représente l'ambroisie.

## L'ÉLU ET LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



①

**L'élu se forme à la santé-environnement** depuis sa mairie, en e-learning.



②

**... il met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité de l'air** dans les établissements recevant du public sur sa commune ...



③

**... puis intègre des enjeux de santé-environnement** dans le Plan local d'urbanisme de sa commune.

## UNE APPROCHE COLLECTIVE AUTOUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



①

**Une collectivité et une association de quartier sont accompagnées dans le portage d'actions de sensibilisation des habitants** (à la réduction des sources d'eaux stagnantes propices à la prolifération du moustique-tigre, à la limitation des effets sanitaires des températures élevées,...).



③

**L'ensemble de ces acteurs réfléchissent ensemble** sur un projet de réaménagement d'un quartier qui évite le développement des îlots de chaleur urbains.

## LES 3 AXES DU PRSE3

### AXE ①

Développer les compétences en matière de santé-environnement : informer, former et éduquer, pour que nous soyons tous acteurs d'un environnement favorable à notre santé.

### AXE ②

Contribuer à réduire les surexpositions reconnues : réagir aux risques environnementaux avérés, promouvoir les bonnes pratiques (pesticides, pollens, qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau).

### AXE ③

Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale : intégrer la santé-environnement dans toutes les politiques territoriales.